



CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 586 POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CASERNE INCENDIE

Je, Philippe Morin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble de la Municipalité concernant le règlement numéro 586 décrétant une dépense de 5 435 878 \$ et un emprunt de 5 435 878 \$ pour le projet de construction d'une caserne incendie aux endroits suivants, et ce, en date du 16 février 2022 :

Publication de l'avis public aux endroits suivants :

- Bureau municipal situé au 65, rue Lessard, à Saint-Jean-de-Matha
- Site Internet de la Municipalité : www.municipalitestjeandematha.qc.ca, dans la section *Avis publics*

Tel que prévu au règlement numéro 575 adopté le 9 septembre 2019 par le conseil municipal, je, Philippe Morin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement d'emprunt numéro 586 relatif au projet de construction d'une caserne incendie sur le site Internet de la Municipalité le 16 février 2022.

Philippe Morin
Directeur général et greffier-trésorier

16 février 2022

Date